



DEMANDE DE MODIFICATION D'EMPLOI DU TEMPS

☐ **PONCTUELLE** ☐ **DEFINITIVE**

Rappel : en cas d'accord, les responsables légaux des élèves devront être prévenus 48 heures avant (jours ouvrés) par l'intermédiaire du carnet de correspondance.

NOM/Prénom :

Motif de la demande :

En cas d'accord, les élèves seront prévenus au minimum 48 heures à l'avance (écrit au carnet de correspondance) par moi-même.

Classe(s)/ groupe(s) concernée(s)	Emploi du temps habituel (date, heure)	Modification demandée (jour, date, heure, salle)	Salle accordée
.....			
.....			

A Dumbéa, le Signature du professeur :

DECISION DE L'ADMINISTRATION :

☐ ACCORD ☐ REFUS

OBSERVATIONS éventuelles :

.....

.....

A Dumbéa, le Signature du proviseur-adjoint,